



- Accueil
- Conseils
- Réalités
- Santé
- Collectif de victimes
- Témoignages
- Justice
- Oppositions
- News
- Accidents
- Films
- Livres
- Chansons
- Satires
- Posters
- Friends
- Contact
- Chaîne YouTube
- Je suis NOTME

Dernière mise à jour : 6 décembre 2018

Pour être informé(e) des nouveaux articles :

Valeurs actuelles

5 décembre 2018

France

## Gilets jaunes : ce décret signé en douce qui bafoue la démocratie

« Vous n'en pouvez plus des travaux, des pylônes, des pales, des câbles électriques ? Eh bien vous en aurez d'autres, et vous n'y pourrez rien ! »



François de Rugy. Le gouvernement favorise les promoteurs de l'éolien au mépris des simples citoyens.

(photo © Mustafa Yalcin / Anadolu Agency)

J'aime 1

Par Mickaël Fonton



Mickaël Fonton

**E**n pleine crise des gilets jaunes, le gouvernement a décidé de compliquer encore davantage la vie de ceux qui s'opposent à l'implantation de nouveaux parcs éoliens dans les campagnes. Un déni de démocratie.

S'il y a des gilets jaunes qui, dans leurs campagnes, subissent les nuisances d'éoliennes et, après les promesses de Macron d'en tripler le nombre, redoutent d'en voir s'installer d'autres, la nouvelle suivante risque fort de décupler leur colère : par un décret publié au Journal officiel le 1<sup>er</sup> décembre — oui, le 1<sup>er</sup> décembre, il y a quatre jours, alors que les manifestants étaient plutôt en droit d'attendre un geste d'apaisement du gouvernement — François de Rugy vient de couper aux citoyens le moyen le plus simple de manifester leur opposition à tout nouveau projet d'implantation.

A l'heure où, par milliers, ces habitants des campagnes s'évertuent à réclamer un peu plus de démocratie, d'égalité, de justice, en un mot un peu plus de considération, un Ministre d'État fait exactement le contraire et leur dit, en substance : « vous n'en pouvez plus des travaux, des pylônes, des pales, des câbles électriques ? Eh bien vous en aurez d'autres, et vous n'y pourrez rien ! » Si ce n'était pas si tragique, on songerait à la réplique de l'infâme Salluste, dans La folie des grandeurs : « la récolte a été très mauvaise, alors il faut payer le double ! »

La forfaiture, évidemment, a pris le langage du droit, de la technique. Il faut être juriste, conseiller d'Etat ou spécialiste du sujet pour la déceler. C'est encore un acte de mépris du gouvernement, qui sait bien que les gilets jaunes n'ont ni le temps, ni les moyens de décrypter ce genre de littérature. Que dit donc ce décret ? Deux choses très simples : que les Tribunaux administratifs ne seront plus compétents pour juger des recours contre l'implantation d'éoliennes (article 23). Il faudra désormais passer par les Cours d'appel – qui sont souvent plus éloignées et qui, surtout, sont payantes. Une façon de tordre le cou aux petites associations locales, majoritairement démunies.

Et que, pour plus de précaution, le délai légal de protestation sera ramené de quatre mois à deux (article 24). Il faudra donc aller très vite pour étudier les centaines de pages du dossier du permis de construire et, éventuellement, décider d'engager la bataille. On souhaite bon courage aux maires ruraux et à leurs administrés. Dans l'affrontement du David citoyen contre le Goliath des marchands de vent, le gouvernement a décidé que David se battra à mains nues et les pieds entravés. Telle est, sans doute, sa conception d'une transition écologique « juste » et « solidaire ».

« Je ne sais pas si c'est de l'inconscience ou de la provocation, fulmine Jean-Louis Butré, président de la Fédération environnement durable (FED). La seule réponse du gouvernement face à l'exaspération de victimes de ces machines est de les museler définitivement. J'ignore où va aller le mécontentement qui traverse actuellement le pays mais quand je vois que je dois calmer mes propres militants, qui ne sont pas des énervés, je me dis que ça peut aller très loin. Une chose est sûre : nous allons nous battre comme des chiens. »